

## Section Numismatique

### JETON OU MÉREAU AUX ARMES DU CHANOINE JEAN FORGET

Ce rare document numismatique a été recueilli par notre collègue R. MARGUET lors de travaux effectués dans l'abbaye de Saint-Evre en 1974. Il est formé d'un disque de cuivre de 0,029 mètre de diamètre et de 0,001 mètre d'épaisseur, recouvert d'une patine vert foncé. Son poids est de 3,95 g.



Il porte, gravé en creux, sur une face, l'écu aux trois cailloux du chapitre de la cathédrale Saint-Etienne, sur l'autre face, un écu aux armes du chanoine Jean FORGET "au chevron accompagné en chef de deux roues et en pointe d'une ancre". La gravure est imparfaite, il s'agit très certainement d'une fabrication artisanale locale en nombre d'exemplaires probablement assez restreint. Un "jeton" semblable est figuré dans le catalogue de la collection Robert, dispersée en 1886, avec la mention : inédit, très rare. Il a été adjugé, à cette époque, pour la somme de six francs or.

Les membres du C.E.L.T. connaissent bien le chanoine Jean FORGET puisqu'en 1973, Monsieur J.-M. DILIGENT, conservateur de la bibliothèque universitaire de Metz, leur a déjà parlé longuement de ce grand personnage toulousin du XVI<sup>ème</sup> siècle. Rappelons brièvement que Jean FORGET, originaire de Toul, ou de la région, a vécu des environs de 1500 à 1549. Vers 1540, devenu chanoine, chantre, trésorier, grand archidiacre du chapitre de Toul, sa générosité nous a laissé plusieurs réalisations sur lesquelles se retrouvent les armes qui figurent sur notre document.

S'agit-il d'un jeton ou d'un méreau ? Il semble qu'il existe une certaine confusion entre ces deux termes employés d'ailleurs très souvent comme synonymes.

Les jetons (de *gectoner* = jeter) furent d'abord utilisés pour calculer, leur dénomination venant de ce qu'on les jetait sur une table pour compter. Ces petits disques, qui imitaient la monnaie, étaient disposés, sur un "comptoir", dans un ordre déterminé pour établir des comptes sans écriture. Distribués, à l'origine, aux officiers de compte des deniers publics ou privés, ils perdirent, peu à peu, leur caractère initial. Ils devinrent bientôt des signes distinctifs de corporations qui étaient présentés dans des circonstances particulières. Ils furent également distribués à titre de récompense ou encore de gratification. De nos jours, dans les salles de jeux, ils sont laissés sur place après utilisation et peuvent servir, dans les cafés, à régler les comptes entre les garçons et la caisse.

Le méreau, de l'ancien français *mérel*, *méria*, qui désigne le pion ou palet du jeu de la marelle, apparut à partir du XII<sup>ème</sup> siècle. Il servait, à cette époque, de laissez-passer aux monnayeurs qui bénéficiaient, entre autres privilèges, de l'exemption du droit de passage sur les ponts, les chemins, etc... Certains méreaux furent ensuite utilisés plus spécialement pour constater la présence d'un membre à une assemblée ou à une cérémonie religieuse. Ils pouvaient ensuite être échangés contre de l'argent. Ils étaient attribués, dans les cathédrales et collégiales, aux ecclésiastiques présents pour témoigner de leur assistance aux offices. Dans les églises réformées on en délivrait aux fidèles désirant la communion. D'autres servaient à prouver l'acquittement du droit d'étalage dans les marchés, à se faire payer le prix des journées de travail dans les chantiers ou ateliers, aux mendiants pour aller de porte en porte sans être inquiétés. Des méreaux de bienfaisance ont été également utilisés dans des établissements de charité, des paroisses ou des confréries religieuses dans certaines périodes critiques. Ils donnaient droit à un secours en nature ou en argent. Jetons et méreaux étaient, soit coulés, en plomb ou en étain, soit frappés, en cuivre, en argent et même en or. Exceptionnellement, ils étaient gravés, c'est le cas de celui de Jean FORGET.

A laquelle de ces nombreuses utilisations peut-on rattacher ce curieux document ?

La qualité de trésorier de Jean FORGET et surtout, l'importance des fonds détenus par lui (les chanoines de Toul possédant un temporel formé de nombreux villages), peut fort bien indiquer qu'il s'agit là d'un jeton. Par contre, ses autres attributions, peuvent tout aussi bien montrer que nous sommes en présence d'un méreau d'église, de cérémonie religieuse ou de bienfaisance. Jeton ou méreau, il semble néanmoins à peu près certain qu'il a été gravé et utilisé aux environs de 1540.

C'est donc sur une interrogation que je terminerai cette note en espérant que de futures découvertes viendront solutionner ce petit problème de numismatique locale.

A. LIEGER

#### BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- BLANCHET A. — Manuel de numismatique française, III, PARIS, 1930.
- PETIT K. — Guide marabout des monnaies et médailles, 3, VERVIERS, 1975.